



Retraite de reversion veuve nationalit? algerienne

Par **Ilamen**, le **28/02/2018 à 23:29**

Bonsoir
Mon père touchait une petite retraite car il avait cotisé quelques années en France, il est décédé il y a un mois, ma mère est résidente en Algérie, doit elle faire la demande de la retraite de réversion en Algérie ou peut-elle la faire directement auprès de la Caisse de retraite de mon feu père ?
Merci.

Par **Visiteur**, le **01/03/2018 à 00:26**

Bsr,
Auprès de la caisse française qui verse la retraite

Par **Ilamen**, le **03/03/2018 à 10:05**

Bonjour
Merci pour votre réponse, J'AI contacté la caisse et m'on dit qu'il faut faire la demande auprès de la caisse de retraite algerienne,!!
Je rappellerai et redemander pour en être sûr .

Par **amajuris**, le **03/03/2018 à 11:06**

bonjour,
comme il existe une convention franco-algérienne sur ce sujet, il est possible que

vous soyez obligé de passer par l'organisme de retraite algérien de votre lieu de résidence en algérie.rnvotre pension vous sera versée dans la monnaie du pays de résidence, ce qui peut entraîner des frais puisque les institutions de versement reçoivent les montants en euros.rnVous devrez aussi faire remplir un certificat de vie par l'autorité compétente algérienne (mairie, notaire public...), valable pour une durée d'un an, et l'adresser à chaque caisse de retraite à laquelle vous êtes affilié.rnsalutations